

Décision

Générale

colonial

Décision n° 929 du 21 juillet 1953

n° 929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date de publication
21 juillet 1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer à Tadjourah (C. F.S.) et Aicha (Ethiopie) est accordé aux gardes-cercle désignés ci-après : Merani Egal, caporal, Mle 57. Mohamed Ahmed, 2e classe, Mle 210. Pendant leur congé les intéressés percevront leur solde nette degagee de tous accessoires.